

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2023**

L'an Deux Mil vingt-trois, le 20 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune **d'HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 15

présents : 14 représentés : 15 votants : 15

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 9 mars 2023

Présents : Monsieur Bruno VITTE Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Monsieur Benoît VILLARD, Madame Françoise CELERIEN, Madame Monique DA COSTA, Monsieur Roger CHARVIN, Monsieur Patrice BERTRAND, Madame Aurore CHARLEMAGNE, Messieurs, François CHIEUX, Mathieu GASCARD, Arnaud LAVENDOMNE et Joël RIMET, Madame Martine SUNDBERG.

Excusés : Madame Delphine HUGOT représentée par Monsieur Benoit VILLARD.

Absents : Monsieur Henri DUC

ORDRE DU JOUR :

- Compte Administratif 2022 Commune et Urbanisation Zone Sud
- Commune - approbation Compte Gestion 2022
- Urbanisation zone sud- approbation Compte Gestion 2022
- Affectation résultat vote Budget Commune 2023
- Vote Taux d'imposition 2023
- Subvention ADMR 2023
- Mise en œuvre du RIFSEEP

- Informations diverses
- Questions diverses

Madame LAFFONT Marine a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 FEVRIER 2023
EST APPROUVE A L'UNANIMITE***

Bilan Budget 2022

Jeannine FOURNAT, adjointe aux finances, prend la parole.

Concernant l'année 2022, le résultat de clôture en section de fonctionnement (budget principal + budget annexe « Les Marnes ») est un résultat positif de : + 179 011.02 € (Y compris l'excédent reporté des années antérieures de + 106 890.77 €).

Après avoir délibéré et approuvé le compte administratif, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat de la façon suivante : 115 210.85 € en report à nouveau (section recette de fonctionnement) et d'affecter la somme de 63 800.17 € au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'Investissement.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Vote Budget 2023

Jeannine FOURNAT, adjointe aux finances, prend la parole.

Le budget 2023 a été voté le 20 mars 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette ;
- de mobiliser les subventions.

Le budget de fonctionnement permet à notre commune d'assurer le quotidien et s'équilibre en dépenses et recettes à : **871 978.85 €**

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à : **939 385.66 €** prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de notre commune à moyen ou long terme.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Vote des Taux d'Imposition 2023

	2022	Proposition 2023
Taxe d'habitation	10.70 (2019)	10.70
Taxe Foncier bâti	28.71%	29.71%
Taxe Foncier non bâti	51,11 %	51.11%

Pour rappel, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé de TX 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la TH des résidences principales.

A compter de 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la TH qui concerne les résidences secondaires, les locaux meublés occupés à titre privatif, les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'Etat ou des collectivités locales et non exonérés en application du II de l'article 1408 CGI et les logements vacants depuis plus de deux ans, sous réserve d'une délibération institution de la THLV prise par la commune avant le 28 février 2023.

Le conseil municipal délibère et vote. Avec 11 voix pour, 1 opposition et 1 abstention, le conseil municipal se prononce favorablement aux votes des taux mentionnés ci-dessus.

Attribution subvention ADMR 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la demande de subvention pour l'année 2023, présentée le 8 février dernier par l'ADMR de Chatuzange-le-Goubet.

Il précise que cette association aide plusieurs familles sur notre commune.

Aussi, l'assemblée décide d'attribuer une subvention à l'ADMR pour un montant de 400 €

Le conseil municipal, vote à l'unanimité cette subvention.

RIFSEEP

Suite à la demande de la Préfecture de la Drôme et à la mise en œuvre du RIFSEEP régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), le 20 mai 2019, il convient d'annuler la délibération relative aux primes de fin d'année en date du 1^{er} décembre 2022.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité décision.

Informations et sujets divers

- **Recours VALRIM** : Le préfecture demande à ce que la décision portant sur le choix d'un avocat pour défendre la commune dans ce dossier soit rendu compte au conseil. La mairie a délivré un permis d'aménager à la société L'IMMOBLIERE VALRIM pour réaliser un lotissement de 27 lots à l'adresse suivante : Les Perrières 26730 Hostun
Des riverains, ont formés un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le Maire a mandaté la SELARL Fayol Avocats pour la représenter dans cette procédure.

La séance est levée à 22 heures 00.

Prochaine réunion le lundi 15 mai 2022 à 19h00